Avis du Conseil scientifique COVID-19

15 juillet 2021

AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE PORTANT SUR LA MODIFICATION DU PROJET DE DECRET FAISANT PASSER DE 14 A 7 JOURS LA NOTION D'EFFICACITE POST-VACCINALE

Membres du Conseil scientifique associés à cet avis :

Jean-François Delfraissy, Président Laetitia Atlani-Duault, Anthropologue Daniel Benamouzig, Sociologue Lila Bouadma, Réanimatrice Simon Cauchemez, Modélisateur Catherine Chirouze, Infectiologue Angèle Consoli, Pédopsychiatre Pierre Louis Druais, Médecine de Ville Arnaud Fontanet, Epidémiologiste Marie-Aleth Grard, Milieu associatif Olivier Guérin, Gériatre Aymeril Hoang, Spécialiste des nouvelles technologies Thierry Lefrançois, Vétérinaire/One Health Bruno Lina, Virologue Denis Malvy, Infectiologue Yazdan Yazdanpanah, Infectiologue

Cet avis a été transmis aux autorités nationales le <u>15 juillet 2021 à 13H30</u>.

Comme les autres avis du Conseil scientifique, cet avis a vocation à être rendu public.

Le Conseil scientifique COVID-19 a été saisi, le 14 juillet 2021, sur le délai nécessaire à l'obtention d'une protection au décours de l'administration de deux doses de vaccins anti-SARS-CoV-2 ARNm ou AstraZeneca (ou d'une seule dose lorsque la personne a déjà fait un COVID).

- 1. L'épidémie actuelle est, et va être, essentiellement associée au variant Delta (lignage B.1.617.2) qui a un niveau de transmission nettement plus élevé que le variant Alpha (lignage B.1.1.7). Cela implique donc d'avoir une réponse vaccinale optimale pour assurer un maximum d'efficacité vis-à-vis de ce variant Delta. Il faut rappeler qu'après une seule injection de vaccin ARNm ou d'AstraZeneca, la protection contre le variant Delta est insuffisante.
- 2. Le délai de 14 jours est actuellement appliqué dans le cadre du pass sanitaire après la dernière dose de vaccin ARNm ou AstraZeneca.
- 3. Les études cliniques indiquent en fait qu'un haut niveau de protection clinique est observé 7 jours après la dernière injection de vaccin (soit seconde injection soit une seule injection quand la personne a fait un COVID) avec les vaccins Pfizer/BioNTech, Moderna ou AstraZeneca. Cette observation de protection après 7 jours (soit seconde injection soit après une seule injection lorsque la personne avait fait un COVID) est vraie pour la protection contre l'infection, contre le risque de survenue d'une forme grave et probablement (mais avec moins de certitude) contre le risque de transmission.
- 4. Au niveau biologique, les titres d'anticorps anti-S sont très élevés dès J7 (après soit seconde injection soit une seule injection lorsque la personne a fait un COVID). On doit rappeler qu'on ne connait pas actuellement de bonne corrélation niveau d'anticorps/protection.

Au total, le Conseil scientifique COVID-19 considère que le schéma vaccinal peut-être accepté comme complet dès le septième jour après la dernière dose (soit seconde injection soit une seule injection lorsque la personne a fait un COVID) pour les vaccins ARNm ou AstraZeneca. Cette notion peut donc être prise en compte dans le pass sanitaire.

L'avis du Conseil scientifique COVID-19 rejoint ainsi la position du Conseil d'Orientation de la Stratégie Vaccinale.